

Par courriel

Montréal, le 18 août 2022

Objet : Demande d'accès concernant 3091-9278 Québec inc., 2660 à 2712, rue Mullins, lot : 1 380 895, Cadastre du Québec, Montréal (Québec) N/Réf : 200803798

Art. 53-54

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 12 juillet 2022, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande pour le 2660, rue Mullins, Montréal (Québec).

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande concernant les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06accés@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Direction régionale de Montréal

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

www.environnement.gouv.qc.ca

NOTE AU DOSSIER

Date: 9 mai 2001

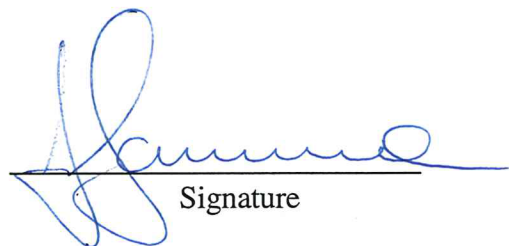
N/ Réf.: 7610-06-01-0532301

Dossier: Le clan Panneton (1993) inc.

Objet : Inspection suite au déversement d'huile

Inspection du 8 mai 2001.

L'inspection révèle que l'ensemble des travaux de nettoyage sont complétés, et donc que l'on peut fermer le dossier.



Signature

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2001-03-26

INSPECTEUR :

Jacques Lamarre

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Le clan Panneton (1993) inc.
2660, rue Mullins
Montréal (Québec)
H3K 1P4

PLAIGNANT(E) : N/A (✓)

Rencontré

oui ()

non ()

NOM / ADRESSE



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION



Art. 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ()

Nombre : ()

CROQUIS ()

PLAN(S) ()

CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) :

Faire le suivi d'urgence relativement au déversement d'huile usée suite à l'explosion d'un réservoir au sous-sol de la bâtisse, et vérifier la récupération et le nettoyage des matières dangereuses résiduelles.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0532301

DATE DE RÉDACTION : 2001-04-05

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'incident qui est survenu le 22 mars 2001 vers 11h00 a été rapporté à notre service d'urgence. Le déversement d'huile usée a été causé par l'explosion du réservoir, qui contenait cette huile, situé au sous-sol. La cause de l'explosion est due à une étincelle qui est tombé dans le réservoir par la conduite qui alimente ce dernier.

Après l'explosion le feu a commencé, mais ce dernier a rapidement été maîtrisé par le système de gicleur présent au sous-sol. Suite à l'explosion et à l'incendie, il y avait une grande quantité de boîtes et couvertes de déménagement qui ont été contaminées par l'huile ainsi qu'une couche d'huile flottant sur un lit d'eau à la grandeur du sous-sol qui se divise grossièrement en deux pièces, une pour l'entreposage des boîtes vide et l'autre qui sert de stationnement intérieur.

Suite à l'incident, l'assureur a mandaté la firme Art. 23-24 afin de superviser les travaux de nettoyage et de décontamination et d'élimination des matières dangereuses résiduelles.

Inspection du 26 mars 2001

Le nettoyage est exécuté en deux étapes, soit le nettoyage de la pièce d'entreposage et en deuxième lieu la pièce qui abrite le stationnement. En premier lieu, toutes les boîtes et tous les matériaux contaminés ont été placés dans des conteneurs afin d'être disposés par la suite. La compagnie Art. 23-24 a ensuite procédé au nettoyage du plancher (dans les deux secteurs soit le stationnement et la pièce d'entreposage) au jet d'eau tout en pompant la solution qui était poussées dans un coin de la pièce. Par la suite un dégraisseur a été appliqué suivi d'un rinçage.

La zone où le réservoir a explosé (plafond et colonne) a été nettoyé dans la nuit du 29 mars et le planché à fait l'objet d'un dernier dégraissage et d'un rinçage final. On observe la présence d'huile dans les fissures du béton, ce qui nous a amené à demander des carottages du plancher dans les zones jugées les plus pertinentes afin de vérifier la profondeur de pénétration de l'huile dans le béton.

Inspection du 3 avril 2001

Cette inspection est spécifique aux forages qui ont été réalisés à travers le plancher de béton afin de vérifier si le contaminant (huile usée) a pénétré à travers le béton.

Quatre forages ont été réalisés dont deux près du mur sud, un troisième au milieu de la pièce dans une fissure du béton et un dernier près du drain de collecte des drains de plancher où était dirigé l'huile pour y être pompée lors du nettoyage. Une vérification de chacun des forages n'a pas révélé la présence d'hydrocarbures tant dans le béton que dans la terre sous-jacente et ce autant de façon visuelle qu'olfactive.

La prochaine étape consiste à remettre du dégraisseur et à rincer de nouveau le plancher pour finalement appliquer un scellant sur le béton.

Par la suite, le plancher du stationnement fera l'objet du nettoyage en profondeur soit le dégraissage suivi du rinçage et de l'application du scellant.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0532301

DATE DE RÉDACTION : 2001-04-05

3. CONCLUSION

Il y a eu explosion d'un réservoir de surface installé au sous-sol du bâtiment qui contenait de l'huile usée. Une intervention rapide a permis de procéder à un nettoyage du plancher du sous-sol et de la récupération de l'huile qui flottait sur l'eau utilisée lors de l'extinction de l'incendie.

Le plancher a été nettoyé et dégraissé ainsi que le plafond du sous-sol où l'huile s'est répandue lors de l'explosion.

Des forages, au nombre de quatre, ont aussi été réalisés afin de vérifier si l'huile a pénétré à travers les fissures et sous le plancher de béton. Aucun trace d'hydrocarbure n'y a été retrouvée et ce dans tous les forages.

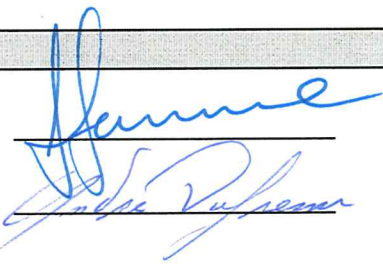
La compagnie complètera le nettoyage de la pièce d'entreposage pour, en suite compléter le nettoyage dans le stationnement intérieur.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de suivre les travaux de nettoyage, lorsque ceux-ci se dérouleront au niveau du stationnement intérieur.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jacques Lamarre



2001/04/05

- VÉRIFIÉ PAR : André Dufresne



COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

T. 06-2001-03-22-655 ()

N° Référence : _____

Date de l'événement : 2001-03-22 Heure : 11 h 00 min
Organisme impliqué : Le clan Penneton inc
Adresse : 2660 Mullins
Ville : Montreal
Endroit de l'événement : Même, Entrepot au sous-sol
Ville de l'événement : Montreal
Produit en cause : huile usée

Nbre de photos : 24
Tél. : (514) 937-0707
Poste : []
Code postal : _____
Code S.P. : _____
N° de ville : 66025
État du produit L/S/G : (L)

NON CLASSÉ	CLASSÉ	UN:
	3.3	CAS:

Quantité Approx.: Imp.: 2000
Précise: Dév.: 2000
Sans Dév.: Réc.: 2000

Aspects humains

Sans Objet: _____
Évacués : _____ Nbre : _____
Blessés : Nbre : 1
Traités imm. : _____ Nbre : _____
Hospitalisés: _____ Nbre : _____
Décédés : _____ Nbre : _____

SECTEUR : Aéroportuaire () Commercial Forestier ()
Industriel () Minier () Mixte ()
Portuaire () Résidentiel () Rural () Autres ()

IMPACT: Air () Cours d'eau () Infrastructure d'Intérieur
Infrastructure Souterraine () Infrastructure de Surface () Milieu Naturel () Aucun ()

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Aérien () Bris d'équipement () Déversement illégal () Ferroviaire () Incendie ()
Manutention () Maritime () Réservoir () Routier () Travaux illégaux () Autres ()

Sommaire (causes de l'événement) Explosion du réservoir d'huile usée

Signalé par: Art. 53-54 Origine M. E.F (O/N): N
Organisme: _____ Appel reçu à: 16 h 30 min
Tél. : () [] Date 2001-03-22 Fin de la conversation : 16 h 40 min

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui ou Non
Urgence-Environnement : Sylvain Fagnant Rendu sur les lieux à: 17 h 45 min
Organisme impliqué : Pierre J. Cyr - président Quitte les lieux à: 19 h 30 min
Responsables municipaux : Nicholas Bergeron - Sp. M. Résidentiel Temps total: 300 min
Art. 53-54 Nbre de sorties: 1
Art. 53-54 Catégorie: (1) (2) _____ (3) _____
Demande d'exécution de travaux (O/N) N
Émissions 115.1 (O/N) N
Fonds d'urgence (O/N) N Coût _____
Pér. de traitement: Int () Ext Comb ()

Autres : _____
Transféré à (serv. ou code): IND Zone (M.T.M): _____ X: _____ Y: _____

Sommaire : Suite à l'explosion, le système d'incendie
(Interventions) a déversé une grande quantité d'eau
et l'huile s'est répandue à la
grandeur du sous-sol sur le plancher
de béton. Environ 100 gal. d'huile serait
partie dans l'égout. Voir Annexe 1

Signature : Sylvain Fagnant Date : 2001-03-22

Annexe 1

T-06-2001-03-22-655

2001-03-22

16:30

Art. 53-54

Art. 53-54 m'informe qu'il y aurait une surface de plancher $\approx 100\,000$ pi² de contamination avec un mélange d'eau et d'huile. Le client ne veut pas lui signer une promesse de paiement donc il n'effectuera pas le nettoyage. Il m'^{avise du déversement} informe pour être certain que le client n'envoie pas l'huile à l'égout. Il croit que le client vas utiliser les services de Art. 23-24

16:45 Conversation avec le chef Thibault de SPIM-Centrale d'appel Art. 53-54, il m'informe qu'il y a eu un incendie ce matin à 11:00, l'intervention de SPIM est terminée à 13:00. La station d'épuration CUM (Daniel Dauning) a été avisé pour ≈ 100 gal. d'huile usée déversé à l'égout. Un agent de prévention SPIM avait été contacté. M. Thibault m'informe que l'agent de prévention en service de soi vas me rappeler.

16:55 Conversation avec Michel Bergeron SPIM-Lévis Art. 53-54, il vas se rendre sur place vers 18:00. Nous convenons de nous rencontrer sur place.

17:10 L'unification avec la station d'épuration CUM tel 280-6500, il ont été avisé ce matin.

Annexe 2
2001-03-22

T-06-2001-03-22-655

17:15 Depart du bureau

17:45 Arrivi sur place

Rencontre Pierre Cyr president et
ainsi que

Art. 53-54

Art. 53-54

Art. 23-24

M. Cyr nous informe que l'événement s'est produit lorsqu'il y avait des travaux de soudure au garage au dessus du réservoir. Il ne sait pas pourquoi l'explosion s'est produite, mais c'est probablement des étincelles qui se sont tombé dans le réservoir.

Aussitôt le système d'extinction automatique s'est mis en marche et a déversé une quantité importante d'eau pour éteindre le début d'incendie. Le réservoir a complètement ouvert et l'huile qui il contenait (± 400 gal) s'est déversé sur le plancher et a été répandue avec l'eau.

Art. 23-24

~~ils ont fait~~ M. Cyr a fait appel à
Art. 23-24. Une équipe est déjà sur place.

Annexe 3
2001-03-22

T-06-2001-03-22-652

Rencontre Richard Bugnon et Alain Renaudt
du SPIM - Prévention, ils nous informent
que c'est Gilbert Coiteau qui s'était
rendu sur place aujourd'hui. Ils constatent
eux aussi que les travaux de nettoyage
sont débütés.

L'entrepôt contient des boîtes de carton des
couvertureuses et autres articles de semencage
ment. L'entrepôt devra être vidé et les
matériaux contaminés séparés avant
de faire le nettoyage complet. Pour
l'instant les liquides sont poussés
avec des rakettes et récupérés à l'aide
de camion - pompe.

Le bâtiment est bien ventilé et il n'y
a aucune lecture positive à l'explosi-
mètre. Je recommande de maintenir
cette ventilation (portes ouvertes) durant toute
la durée du nettoyage.

19:30 quitte le site

20:15 Arrivé au domicile

21:00 Fin rédaction rapport